



endettement des parents, tous les enfants ne veulent pas participer

Par **roland**, le **25/11/2008** à **15:59**

Nous sommes une famille de 5 enfants majeurs. Mon père est décédé il ya 5 ans en laissant des biens. Ma mère a dilapidé ces biens (argent sur compte -1/2 part de la maison familiale vendue, l'autre 1/2 part ayant été divisé en 5 et remis à chacun d'entre nous

- argent de la succession de sa mère morte 2 ans après)

Elle a contracté des crédits sans que nous soyons au courant et à l'heure actuelle elle se retrouve sans rien, avec des dettes

que nous devons recouvrer : le souci c'est qu'un de mes frères ne veut pas participer au recouvrement des créances

Que faire

Par **jeetendra**, le **25/11/2008** à **19:15**

bonsoir, vous n'avez absolument pas à rembourser les dettes personnelles de votre mère, elle seule est engagée juridiquement vis à vis de ses créanciers, par contre elle peut vous réclamer une pension alimentaire au titre de l'obligation alimentaire (article 205 du Code Civil), cordialement